



Compte rendu de la réunion du 8 avril 2014

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, BROCCQ, DUSSAUSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 8 avril 2014 : **14 721.94 €**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Guénola HOCHARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2014 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 22 février 2014. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité des conseillers en fonction à cette réunion.**

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal :

- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de la propriété sise 59 bis Grande Rue.
- Au titre de la passation des marchés inférieurs à 10 000 € :
 - ✓ Fourniture d'un seau pompe par la société GALIN (Nievroz) pour le somme de 320.40 € HT, soit 384.48 € TTC,
 - ✓ Acquisition de tenues pour les nouveaux sapeurs-pompiers volontaires auprès des sociétés BOCHE (Saint Sauveur), ESPUNA (Lézignan Corbières), PIM (Champigny sous Varenne) et MARTINAS (Hoerd) pour une somme globale de 730.01 € HT, soit 876.01 € TTC.

Désignation des représentants de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale : Ont été désignés délégués titulaires et suppléants dans les établissements suivants :

	Membres titulaires	Membres suppléants
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE	JACQUINET Olivier	BLICK Thibaud
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	BRIQUET Patrick SARRAZIN Jean-Luc THEVENIN Florent	BODSON Martial COLOMBIER Gérald HOCHARD Guénola
SIVOS DE PINEY	SEGUIN Nathalie BOUDOT-DROUIN Sophie	BROCCQ Christelle LAMARQUE Séverine
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE LA FORET D'ORIENT	JACQUINET Olivier	DUSSAUSOIS Delphine
SIGF DE LA VAIVRE	BRIQUET Patrick BLICK Thibaud	BODSON Martial LAMARQUE Séverine

Les délégués du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO) sont désignés par la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne ». Sont éligibles les membres du conseil municipal (pas forcément conseillers communautaires). Sont ainsi désignés délégués titulaires JACQUINET Olivier et COLOMBIER Gérald ; déléguées suppléantes BROCCQ Christelle et LEUTHREAU Micheline.

Désignation des membres des commissions communales et du comité de la foire cantonale de Piney :

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale, le conseil municipal décide de fixer à 13 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ; le maire étant Président de droit, 6 membres étant élus en son sein par le conseil municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi des personnes non conseillères municipales, dont une désignée par l'UDAF.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Ont été désignés membres du Centre Communal d'Action Sociale, des comités et des commissions suivantes :

	CCAS	
JACQUINET OLIVIER	SEGUIN Nathalie	BOUDOT-DROUIN Sophie
HOCHARD Guénola	LEUTHREAU Micheline	BROCQ Christelle
DUSSAUSSOIS Delphine		
	Patrimoine	
SECLIER JEAN-LUC	BLICK Thibaud	THEVENIN Florent
LAMARQUE Séverine	BODSON Martial	COLOMBIER Gérald
BRIQUET Patrick	SARRAZIN Jean-Luc	SEGUIN Nathalie
	Communication	
BOUDOT-DROUIN SOPHIE	HOCHARD Guénola	COLOMBIER Gérald
LEUTHREAU MICHELINE	BROCQ Christelle	SARRAZIN Jean-Luc
THEVENIN FLORENT	DUSSAUSSOIS Delphine	SEGUIN Nathalie
	CCC Sapeurs-Pompiers Volontaires	
Titulaires		Suppléants
JACQUINET Olivier		Micheline LEUTHREAU
LAMARQUE Séverine		BROCQ Christelle
SECLIER Jean-Luc		SEGUIN Nathalie
	Foire Cantonale de Piney	
SECLIER Jean-Luc	JACQUINET Olivier	HOCHARD Guénola ?

Désignation d'un correspondant défense : Le conseil municipal désigne M. Patrick BRIQUET comme correspondant défense.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Désignation d'un représentant à la société SPL-XDEMAT et approbation d'un avenant à la convention de prestations intégrées et d'un rapport en nature à la société par le Département : Le conseil municipal désigne Monsieur Olivier JACQUINET pour représenter la commune aux assemblées générales ; accepte la passation et la signature d'un avenant limitant la durée restante de la convention de prestations intégrées, à 3 ans à compter de la notification dudit avenant et approuve l'apport en nature au capital social de la société SPL-Xdemat, par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints : Le conseil municipal décide fixer :

- l'indemnité de fonction du Maire à 21 % de l'indice 1015,

8 voix pour, 5 contre et 1 abstention

Adopté à la majorité

- l'indemnité de fonction de chaque adjoint à 8 % de l'indice 1015.

11 voix pour, 4 contre

Adopté à la majorité

Délégation de compétences consentie au Maire par le conseil municipal : Le conseil municipal décide, en application de l'article L 2122-11 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les compétences suivantes :

- Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur 10 000 € ainsi que toute décision ou leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéas de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas qui se présenteront.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Indemnité de conseil et de budget versée au comptable : Le conseil municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui verser une indemnité de conseil et de budget au taux de 100% pour l'année 2014.

8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions

Adopté à la majorité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu du SIVOS de Piney, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Rouilly-Sacey, du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Forêt de la Vaivre et de la dernière réunion de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne ». L'élection du président et des vice-présidents aura lieu le lundi 14 avril 2014 à 18 heures à Piney.

Questions et communications diverses :

- Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le Service Local d'Aménagement de Troyes au sujet des problèmes de vitesse dans le village.
- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10 heures
- Plantation des fleurs : samedi 17 mai
- Élections européennes le 25 mai

La séance est levée à 23 heures

Prochaine séance le mercredi 23 avril 2014 à 20 heures



Compte rendu de la réunion du 23 avril 2014

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, BROCCQ, DUSSAUSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 23 avril 2014 : **23 691.86 €**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Guénola HOCHARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2014 : reporté à la prochaine séance.

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal :

- ✓ Au titre de la passation des marchés inférieurs à 10 000 € : Acquisition d'une tondeuse et d'une motobineuse pour la somme de 906.67 € HT, soit 1 088 € TTC (Ets ABEL – Barberey-Saint-Sulpice)

Election des délégués du conseil municipal au Comité du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Vaire : A la demande de la préfecture, il a été procédé à une nouvelle désignation des délégués du SIGF de la Vaire conformément au statut de 1995 : 3 délégués titulaires et un délégué suppléant. Ont donc été désignés délégués titulaires Patrick BRIQUET, Thibaud BLICK et Martial BODSON, déléguée suppléante Séverine LAMARQUE.

Offre de prêt de la Caisse des Dépôts et de Consignation : Le conseil municipal accepte de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 120 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- ✓ Durée d'amortissement : 20 ans
- ✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle
- ✓ Index : Livret A
- ✓ Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1,00%
- ✓ Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- ✓ Amortissement : constant
- ✓ Typologie Gissler : 1A
- ✓ Commission d'instruction : 70 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion l'année 2013 : Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'année 2013 établi par le Percepteur, conforme au compte administratif de l'année 2013 issu de la comptabilité communale.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte administratif de l'année 2013 : *Pour le vote du compte administratif, la présidence de la séance sera assurée par M. Jean-Luc SECLIER.*

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2013 qui présente les résultats suivants :

Fonctionnement :	+ 51 101.68 €
Investissement :	- 17 230.55 €
Soit un résultat positif de	+ 33 871.13 €

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats de l'année 2013 au budget primitif 2014 : Le compte administratif de l'année 2013 présentant un excédent de la section de fonctionnement de 51 101.68 €, le conseil municipal décide d'affecter :

- la somme de 17 230.55 € au compte 1068 (recettes d'investissement) et au compte 001 (dépenses d'investissement), correspondant au déficit 2013 de la section d'investissement,
- la somme de 33 871.13 € au compte 002 (recettes de fonctionnement), correspondant au solde positif de l'année 2013.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Approbation du budget primitif de l'année 2014 : Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'année 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement à **283 543 €** et en section d'investissement à **195 451 €**.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Désignation du délégué du Centre National d'Action Sociale (CNAS) : Le conseil municipal désigne Monsieur Olivier JACQUINET, Maire en qualité de délégué des élus, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales pour l'année 2014 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2014 aux associations suivantes :

Les Amis du Parc	75 €
La Lyre d'Orient	60 €

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € au CCAS pour l'année 2014.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Compétence scolaire : modification de la convention de mise à disposition du bâtiment mairie-école : Le conseil municipal décide de modifier l'article 3 de la convention de mise à disposition n° 1/2 – bâtiment mairie-école comme suit :

« Article 3 : Matériel mis à disposition

Par accord entre les deux parties, le matériel mis à disposition pour l'exercice des missions relevant des services mentionnés à l'article 2, est listé dans le procès-verbal n° 1-2011 de mise à disposition des biens meubles affectés à l'exercice de la compétence scolaire.

Les modalités de participation aux dépenses d'entretien et de renouvellement sont les suivantes :

- matériel mis à disposition : 100 % à la charge de la communauté de communes.
- téléphone et abonnement Internet : 100 % à la charge de la communauté de communes.
- Electricité, fuel, eau, **entretien du bâtiment mairie-école**, entretien de la chaudière et de la fosse septique commune à la mairie et l'école : participation calculée en fonction de la surface de l'école par rapport à l'ensemble du bâtiment mairie-école, soit 26 % de la dépense totale.

Les produits d'entretien sont à la charge exclusive de la communauté de communes. »

et charge Monsieur le Maire de rédiger et signer l'avenant n° 1 correspondant.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Centre d'incendie et de secours communal : convention pour la détermination de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention passée avec le Service Départemental de Secours et d'Incendie de l'Aube pour la détermination de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires au tarif unique de 68.18 € par sapeur-pompier et par an, révisé chaque année sur l'indice prévisionnel des prix à la consommation.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : La commission communale COMMUNICATION s'est réunie le jeudi 17 avril : Les brèves du Maillot' Infos ont été mises au point (la distribution se fera vendredi 25/04), les horaires de la journée Fleurissement du 17 mai ont été définis, et les tâches réparties pour l'organisation de la Cérémonie du 8 mai qui se déroulera à partir de 10h30 où RDV est donné à tous à la Mairie. La commission « patrimoine » se réunira le jeudi 24 avril.

Questions et communications diverses : Néant

La séance est levée à 22 heures 30

Prochaine séance le 27 mai 2014 à 20 heures